

EXERCICE D'EVACUATION

Public

Toute personne amenée à rentrer dans le dispositif d'évacuation de l'entreprise

Objectif

Mettre en place un exercice d'évacuation incendie.
Connaitre les règles essentielles à la bonne tenue d'une évacuation
Transmettre aux salariés les missions de chacun, les techniques et consignes d'évacuation
Enregistrement des informations sur registre sécurité

Méthodes pédagogiques

Mise en place d'un exercice d'évacuation avec plusieurs choix (salariés prévenus ou non, exercice avec fumée ou sans...)

Validation

Attestation de formation.

Durée

½ journée par groupe

Date

A valider avec l'organisme de formation

Contenu de la formation

1- Pratique

Mise en place de l'exercice d'évacuation
Appel des secours incendie
Calcul du temps d'évacuation et analyse du cheminement

2- Retour et bilan

Analyse de l'exercice avec le chef d'établissement, le responsable sécurité et les guides files et serres files
Retour sur la gestion de l'évacuation : durée, déroulement, point de rassemblement, issues de secours...
Désignation des guides files et serres files le cas échéant
Point à améliorer et recommandations auprès du chef d'établissement et du responsable sécurité
Enregistrement sur le registre sécurité

Extrait du code du travail. Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – Article R4227-39

*« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail. »*